



MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 27 septembre 2022 à 19h00
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

- MODIFICATION REGIE DE LA CANTINE/ALP/ALSH
- MODIFICATION TARIF DE LA CANTINE (PAI)
- MODIFICATION DELIBERATION M57 - CFU
- CLETC DEFINITIVE 2022
- LOYER FERMAGE 2022/2023
- NOMINATION CORRESPONDANT DEFENSE
- CONTRAT D'ABONNEMENT A LA FIBRE
- CONVENTION UTILISATION SALLE 6 PLAN DU BEFFROI
- CONVENTION UTILISATION SALLE DIANE
- CONVENTION CAMERA CHASSEUR
- DECISION MODIFICATIVE
- MODIFICATION HORAIRES EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC
- DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CHEMIN DES SALINIERS
- DIVERS

Le Maire



Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr <<http://www.cnil.fr>>).